

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 17 juin 2020

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

N° 2020 - 29

L'an deux mil vingt et le 17 juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de la convocation
le 10/06/2020

Date d'affichage
le 10/06/2020

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BLANC Sandrine, BOYER Joseph, CHACORNAC Emmanuelle, COSME Vincent, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe.

Monsieur MAZOYER Gérard a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération 2020-29
Nouvelles demandes de subventions
auprès du département, de la région et
de l'état DETR 2020, pour les travaux
de l'église

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2019-1 du 25 janvier 2019 de demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R. 2019) concernant les travaux de réfection des peintures intérieures de l'église.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le **26 JUIN 2020**

et publication ou notification

du **26 JUIN 2020**

Cette demande n'a pu être honorée vu le nombre important de dossiers.

Monsieur le Maire propose de déposer une nouvelle demande dans le cadre de la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2020 et de solliciter les subventions du conseil départemental et du conseil régional.

Le financement est ainsi constitué :

Montant estimé par l'entreprise PERETTI :

- Coût total HT :	50 171,17 €
- Coût total TTC :	60 205,40 €
- Subvention DETR 2020 (40% sur le HT) :	25 085,58 €
- Conseil départemental : (15% sur le HT) :	7 525,00 €
- Fonds propres et (ou) emprunt (20% sur le HT) :	10 036,17 €
- Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (25% sur le HT) :	12 542,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande d'aide de l'état au titre de la DETR 2020, du conseil départemental et du conseil régional avec le plan de financement suivant :

- Subvention DETR 2020 (40% sur le HT) :	25 085,58 €
- Conseil départemental : (15% sur le HT) :	7 525,00 €
- Fonds propres et (ou) emprunt (20% sur le HT) :	10 036,17 €
- Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (25% sur le HT) :	12 542,00 €



Fait et délibéré, le 17 juin 2020,

Arrestés, sont les signatures
pour copie conforme



Le Maire

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.